



**HONORAIRES DE L'AGENCE
(T.V.A Incluse)**

« VENTE »

<u>MONTANT DE LA TRANSACTION</u>	RÉMUNERATION (Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction) <u>Locaux à usage d'habitation ou professionnel</u>
De 0 € à 50 000 €	Jusqu'à 15 %
De 51 000 € à 150 000 €	Jusqu'à 12 %
De 151 000 € à 200 000 €	Jusqu'à 10 %
Au-delà de 200 001 €	Jusqu'à 8 %
Conformément aux usages locaux et saufs convention expresse entre les parties (Indiqué au mandat) la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.	<u>Rémunération à la charge des :</u> VENDEURS

Les honoraires comprennent la totalité des frais (commission d'agence, frais d'établissement de promesse ou de compromis de vente).

Le 1^{er} Janvier 2021